



FACILITATEUR DE BASKET

HEBDO

BUREAU

DIRECTEUR

P.V. N°1 – 30 août 2016

Présents : Mme Catherine GSELL,

MM. Richard KESSLER, Alain KLEIN, Eric KOBLER, Armand KOST, Denis OEHLER, Claude SCHWAAB, Pierre WILT

Excusée : Mme Magali HUTH

Le Président souhaite la bienvenue aux membres présents.

L'ordre du jour est traité comme suit :

1. Approbation des PV Hebdomadaires

- PV N°01 du 11/07/16 - **Approuvé à l'unanimité**
- PV N°02 du 16/08/16 - **Approuvé à l'unanimité**
- PV N°03 du 22/08/16 - **Approuvé à l'unanimité**
- PV N°04 du 29/08/16 - **Approuvé à la majorité moins 1 voix.**
 - Pour information, les croix figurant dans le tableau, qui concerne les formalités des arbitres, indiquent que les documents ont été transmis.

Pour toutes les commissions, **tous les articles à paraître dans le PV** sont à transmettre au secrétariat **le lundi avant 18h00.**

2. Approbation PV Commissions

- PV N° 1 de la Commission Départementale des Officiels du 11/07/16 **Approuvé à l'unanimité**

3. Réunion de rentrée des clubs

La **réunion de rentrée des clubs** se déroulera **le vendredi 2 septembre 2016** à la Maison des Sports – Salle SAMARANCH à **19h30**.

Cette réunion sera précédée à 18h30 par **le tirage au sort du 1^{er} tour de la Coupe du Crédit Mutuel**, qui est public et donc ouvert à tous les clubs.

4. Délégation des pouvoirs aux Commissions

Délégation de pouvoir de décision - saison 2016/2017

A l'exception de la Commission de Discipline instituée conformément à l'article 604 des règlements généraux de la Fédération Française de Basket-Ball, les commissions départementales ne possèdent qu'un pouvoir de proposition au Bureau ou au Comité Directeur du Comité Départemental.

Néanmoins, outre le domaine disciplinaire régi par le titre 6 des règlements généraux de la FFBB, le Bureau du Comité Départemental de Basket-Ball du Bas-Rhin confie le pouvoir de prendre certaines décisions aux Commissions suivantes :

I. COMMISSIONS SPORTIVES SENIORS et JEUNES

- Déterminer le calendrier sportif et organiser les compétitions départementales.
- Homologuer les résultats.
- Contrôler et homologuer les listes des joueurs(ses) brûlés(es), ainsi que les listes des équipes personnalisées.
- Engagements des équipes.
- Dérogations d'horaires, de dates.
- Contrôler les feuilles de marque, relever les fautes techniques.

2. COMMISSION DES OFFICIELS

- Assurer la formation et le suivi des Arbitres et Assistants de Table de Marque départementaux.
- Désigner les Arbitres sur les rencontres avec priorité des désignations sur les rencontres dites « A OBLIGATION ».
- Valider les demandes de création des écoles d'arbitrage ainsi que leur fonctionnement dans les différents clubs.

Rappel : Aucune école d'arbitrage ne pourra être reconnue si la demande n'a pas été formulée au préalable par le club auprès de la CDO qui validera également le ou les formateurs.

- Effectuer le contrôle de la charte d'arbitrage
 - a) Contrôle à priori pour le 31 octobre de la saison en cours.
 - b) Contrôle à posteriori à la fin de la saison sportive.
- Etudier les réclamations ainsi que toutes les questions relatives au bon déroulement des rencontres.
- Contrôler la présence des arbitres désignés sur les rencontres.

3. COMMISSION TECHNIQUE

- Regrouper les jeunes joueurs (ses) dans les différentes actions de formation et de détection.
- Former les équipes départementales benjamins(nes).
- Organiser des colloques, des clinics et des forums à l'intention de tous les animateurs et entraîneurs avec des intervenants qualifiés.
- Instaurer des échanges inter-communautés avec le Bade-Wurtemberg.
- Développement du Basket Scolaire (Opération Basket Ecole).

4. COMMISSION SALLES et TERRAINS

- Vérifier les normes des Salles et Terrains de Basket-Ball et accorder l'agrément.
- Apporter un soutien dans le conseil à la création ou la réhabilitation d'une salle.

5. COMMISSION QUALIFICATION et CONTROLE

- Délivrer les licences.
- Gérer les surclassements médecins agréés et exceptionnels FFBB
- Vérifier les licences établies par les clubs.
- Contrôler la qualification des joueurs (ses) participants(es) aux différentes rencontres.
- Etablir et suivre le challenge des licenciés(es) du Comité Départemental.

6. COMMISSION DE DISCIPLINE

En première instance, les sanctions et pénalités sont prononcées par la Commission de Discipline du Comité Départemental de Basket-Ball du Bas-Rhin.

7.3 X 3

- Déterminer un calendrier des manifestations en lien avec la nomenclature Fédérale.
- Etude de développement de l'activité.

8. BASKET FEMININ

- Suivi du Basket Féminin et recherche de développement du secteur.
- Mise en place d'activités et supervision de rencontres.

9. INFORMATIQUE, COMMUNICATION ET MARKETING

- Développer l'image du CD 67
- Communiquer via le site internet et les réseaux sociaux
- Promouvoir les manifestations

10. BASKET LOISIR

- Permettre la pratique du Basket de façon plus détachée en mode « loisir »
- Développer cette pratique sous forme de rencontres amicales ou tournois

A NOTER :

1. Toutes les décisions prises par les commissions dans l'exercice du pouvoir visé à l'article 205.2 des règlements généraux de la FFBB, ne peuvent être notifiées et rendues publiques sans le visa du Président ou du Secrétaire Général.

2. Le Bureau du Comité Départemental de Basket-Ball du Bas-Rhin sera compétent pour prendre toutes décisions dans les domaines qui lui sont expressément confiés par les règlements de la Fédération Française de Basket-Ball et les statuts du Comité Départemental.

5. Tour de table

- ✓ **Richard KESSLER**, Président de la Commission Sportive Seniors, réalise une procédure pour les inversions de rencontres. Elle sera finalisée et communiquée prochainement aux clubs.

Championnat Seniors : changement de dénominations

Lors de sa réunion du 20 mai 2016, le Bureau de la FFBB a adopté les dénominations suivantes pour les compétitions départementales.

Ces dispositions sont applicables dès cette saison 2016 / 2017 :

Nouvelles appellations	Anciennement
Pré-régionale	Excellence
Départementale 2	Promotion d'Excellence
Départementale 3	Honneur
Départementale 4	Promotion d'Honneur
Départementale 5	Division 1
Départementale 6	Division 2

- ✓ **Pierre WILT**, Président de la Commission Sportive Jeunes, nous informe que les calendriers pour le championnat Jeunes vont être réalisés lundi 5 et mardi 6 septembre.

En 2^{ème} phase du championnat Jeunes, il y aura **une poule « pré-région »** par catégorie sauf en U11. Le 1^{er} de chaque poule accèdera au championnat Régional. Concernant la catégorie U11 sachant qu'il n'y aura ni titre ni championnat Régional, la Commission cherche encore une dénomination pour la poule qui rassemblera au maximum les 8 meilleures équipes de la première phase en filles et en garçons. Tous les matches de ces poules seront couverts dans la mesure des disponibilités des arbitres.

De plus, il rappelle que les fiches d'engagement pour les plateaux U7 et U9 sont disponibles sur www.basket67.fr.

- ✓ **Armand KOST**, Président de la Commission de Discipline apporte des précisions sur le rôle et les missions du Responsable de l'organisation. Il souligne que les Président(e)s des clubs doivent éviter de prendre cette fonction lors des matches car en cas de problème, sa responsabilité en tant que Président est engagée.

Des précisions seront apportées dans un prochain PV hebdomadaire.

Saisies des adresses mails sur FBI

Il rappelle que les **Présidents de Clubs** sont **responsables** au regard de l'Article 401.7 des Règlements Fédéraux de **toute information indiquée sur FBI** concernant les adresses postales et mails des licenciés de leur club.

- ✓ **Alain KLEIN**, Président de la Commission Technique, nous communique les dates et les lieux des **Camps Basket Toussaint : du 24 au 26 octobre 2016** à Bischoffsheim, Gries, Ohnheim et La Wantzenau. Le tarif est modifié et passe à 10€ par jour. Chaque enfant participant se verra remettre un T-Shirt. Le formulaire est en cours de finalisation et sera publié prochainement.

- ✓ **Catherine GSELL**, Trésorière du Comité, va procéder à la mise à jour du règlement de la caisse de péréquation.

Indemnités des arbitres: les barèmes sont reconduits comme la saison dernière pour les catégories U11 à U15. Pour les séniors il y aura qu'un seul barème quelle que soit la catégorie

- ✓ **Claude SCHWAAB**, Président de la Commission Départementale des Officiels, nous fait un retour sur l'enquête menée par la CDO auprès des arbitres départementaux sur la désignation. 133 arbitres ont répondu avec une très forte **majorité pour officier en double arbitrage**. Le Comité tient à remercier les arbitres et les 71 clubs qui ont participé à ces deux enquêtes.

Il est relevé que toutes les rencontres ne peuvent pas être couvertes car le Comité ne dispose pas d'un nombre suffisant d'arbitres. La **désignation dépend aussi de la disponibilité des arbitres**.

Rappel : les clubs sont invités à regrouper leurs rencontres sur le week-end pour faciliter la désignation.

Les écoles d'arbitrage doivent également fournir les arbitres, notamment au niveau des U11. Une des missions principales de notre C.T.A., **Jean-Marc SCHNELL**, portera sur le contrôle des écoles d'arbitrage.

Une réunion des responsables des écoles d'arbitrage aura lieu le vendredi 7 octobre 2016 à 19h00 (salle SAMARANCH). La présence des responsables des écoles d'arbitrage est obligatoire pour la validation du niveau 2. Toute autre personne souhaitant avoir des informations sur les écoles d'arbitrage est la bienvenue

6. E-Marque

Pour mémoire, **l'e-Marque sera obligatoire** sur la catégorie SENIORS en **Pré-Régionale et Départemental 2 féminine et masculine** dès **septembre 2016**.

Elle deviendra **obligatoire sur tous les niveaux départementaux** :

- en **SENIORS** à partir de janvier 2017,
- en **JEUNES** à compter de septembre 2017.

Le CD67 assure des formations pour les clubs qui le souhaitent ; la demande est à adresser à : cdo@basket67.fr . A ce jour, 26 clubs ont déjà été formés ou sont en cours de formation. Une centaine de participants ont été formés depuis le mois d'avril 2016.

7. Divers

- ✓ **Denis OEHLER**, Président du Comité, annonce que nous disposons d'un nouveau local de stockage sécurisé qui permettra de centraliser tout le matériel et les archives du Comité.

Un appel d'offre pour des t-shirts va être lancé. Ces t-shirts pourront être utilisés et distribués pour toutes les actions et événements du CD67.

- ✓ Services civiques : **Eric KOBLER**, Secrétaire Général, sera le référent pour le pôle des services civiques des clubs. Actuellement, 44 des 50 places ont fait l'objet d'une demande par 25 clubs du Bas-Rhin. L'embauche est fixée à compter du 1^{er} octobre pour une durée de 8 mois.
- ✓ Licences : pour l'édition des licences, le bureau rappelle qu'un délai de 48h minimum doit être respecté pour le club puisse récupérer les licences contrôlées. Il est rappelé que les demandes de mutations doivent être déposées au Comité pour le lundi midi au plus tard.
- ✓ Cette année, le Comité ne publiera pas d'annuaire, il est remplacé par le Manuel du Dirigeant de Club. De plus, toutes les informations qui y figuraient sont consultables sur notre [site internet](#).
- ✓ **Les dates des réunions du Comité Directeur** ont été définies :
 - **Mercredi 09 novembre 2016**
 - **Mercredi 1^{er} mars 2017**
 - **Mercredi 17 mai 2017**
- ✓ Le prochain **Bureau** aura lieu le **mercredi 05 octobre 2016** à 19h30.

Le Secrétaire Général,
Eric KOBLER

Le Président,
Denis OEHLER

